

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16065 / 100040
Glasson Imprimeurs Editeurs SA, 1630 Bulle
Press: Impression sur machines offset (4 et 2 couleurs).
Postpress: Apprêt/reliure.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16075 / 100263
Matisa Matériel Industriel SA, 1023 Crissier
production, secteurs; usinage et serrurerie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16079 / 100562
Cicorel SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
27.06.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-16076 / 110955
Pascal Vincent Vaucher SA, 1227 Carouge GE
secteur mécanique (usinage de produits semi-fini sur CNC).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16043 / 101442
Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1222 Vésenaz
boulangerie et pâtisserie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
92 H, 3 F
07.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

- 10-16045 / 101451
Boulangerie Industrielle SA (BISA), 1227 Les Acacias
boulangerie et pâtisserie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
92 H, 3 F
07.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-16074 / 101445
Etre SA (Laboratoire OM), 1217 Meyrin
intervention de dépannage lors de problème technique sur leurs installations
de production et de l'infrastructure du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
19.04.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)
- 10-16077 / 110997
City Express Sàrl, 1020 Renens VD
Livraison express de matériel informatique: selon mandat du technicien
en intervention de dépannage dans toute la Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16078 / 109820
CCV- jeronimo (Suisse) SA, 1260 Nyon
service exploitation IT / serveurs pour le traitements des transactions: intervention
lors de panne technique sur leurs installations et équipements informatiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16064 / 110895
InZePocket Sàrl, 1110 Morges
rédaction des informations du trafic pour les automobilistes (transmission via
SMS 7/7jours).
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
14.05.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

- 10-16073 / 101445
Etrex SA (Laboratoire OM), 1217 Meyrin
activités biotechnologiques (no.21) et pharmaceutiques (no.22).
Laboratoire de contrôle et inoculation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H, 4 F
19.04.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16066 / 108473
Thomson Reuters SA, 1245 Collonge-Bellerive
Departement des Technology Oprations de Thomson Reuters SA:
Gestion du réseau informatique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
13 H
17.07.2009–31.07.2012 (Modification)
- 10-16080 / 108899
Parking Place de Cornavin S.A., 1201 Genève
parking: centre de contrôle technique et de surveillance 24/24h.
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15210 / 102052
Filiale Aarau Allgemeine Plakatgesellschaft, 5001 Aarau
Affichage et contrôle des caissons lumineux dans les villes, à proximité des gares et agglomérations de: Lausanne, Genève, Winterthur, Saint-Gall, Coire, Bâle, Lucerne, Lugano, Fribourg et Sion.
besoins spéciaux de consommation
74 H
14.01.2009–31.12.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-15770 / 102093
UBS SA, 1020 Renens VD
e-customer center (help-desk): lors de vol des cartes bancaires et lors de problèmes techniques pour le paiement par Internet (e-banking).
besoins spéciaux de consommation
5 H, 5 F
05.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-15949 / 110945
CMH Service Sàrl, 1025 St-Sulpice VD
Livraison de journaux pour Edipress SA Bussigny.
besoins spéciaux de consommation
3 H
02.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

7 avril 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail